

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS** : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.

**ABSENTS** : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BESCO V

**OBJET** : Demande de subvention pour la restructuration de l'école – Contrat Territoire

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération en date du 2 juin 2010, relative à l'approbation du contrat de territoire signé entre le Conseil Général et la Communauté de Communes du Centre Trégor, dans lequel sont précisées les opérations concernant la commune de Cavan.

A ce titre, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de solliciter le concours financier du Conseil Général concernant le projet de restructuration de l'école publique.

Monsieur Le 1er adjoint au Maire rappelle ci dessous les travaux envisagés au niveau de l'école publique :

- Réfection de la toiture des 2 préaux :	17 000 €HT
- Construction de nouveaux WC (intérieurs et extérieurs) :	40 300 €HT
- Aménagement de points d'eau à la cantine scolaire :	2 800 €HT
- Aménagement d'une salle de réunion pour les intituteurs	4 000 €HT
- Acquisition d'un mouveau mode de gestion du chauffage dans les classes maternelles	7 200 €HT
- Réfection d'une partie de la cour de l'école	9 000 €HT
- Réfection du parking de l'école	4 500 €HT
- Changement du lave vaisselle de la cantine scolaire (adapté pour 200 enfants)	6 000 €HT
- Acquisition de deux chauffe plats (2832 €x 2)	5 600 €HT
- Acquisition d'une sauteuse gaz	6 300 €HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces travaux et acquisitions à hauteur de 102 700 €et sollicite le concours financier du Conseil Général via les Contrats de territoire.

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS** : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.

**ABSENTS** : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BESCO V

**OBJET : Surcoût concernant l'étude pour l'inventaire des zones humides**

Monsieur Le 1er adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le choix de retenir, par délibération du 2 décembre 2009, le bureau DCI Environnement pour un montant de 5860,40 € TTC, dans le cadre de l'étude de l'inventaire des zones humides sur le territoire de la commune.

A l'issue de cette étude, une majoration du coût initial s'élevant à 900 € HT soit 1076,40 € TTC est à prévoir en raison de travaux supplémentaires, prévus dans la proposition du 18 décembre 2009, mais non chiffrés à l'époque en raison de leur caractère fluctuant (prestations à la journée ou à la demi journée).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de régler ce surcout de 900 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS** : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.

**ABSENTS** : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BESCO V

**OBJET : Travaux d'effacement des réseaux rue Jean Monnet**

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de l'intérêt de réaliser dès à présent l'effacement des réseaux (électrique, téléphonique et éclairage public) rue Jean Monnet et ce avant la réfection de la voirie prévue fin 2011, début 2012.

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire présente une pré étude réalisé par le Syndicat d'Électricité des Côtes d'Armor dont le coût à la charge de la commune serait d'environ 28 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'engager le projet d'effacement des réseaux prévu rue Jean Monnet, présenté par le Syndicat d'Electricité, dans l'attente d'un devis plus détaillé, pour un montant estimatif des travaux de :

Basse tension	Eclairage public	Téléphone
34 000,00 €	8 000,00 €	15 000,00 €

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS** : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.

**ABSENTS** : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BESCO V

**OBJET : Travaux d'effacement des réseaux rue Derriennic**

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de l'intérêt de réaliser dès à présent l'effacement des réseaux (électrique, téléphonique et éclairage public) rue Derriennic et ce avant la réfection de la voirie prévue fin 2011, début 2012.

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire présente une pré étude réalisé par le Syndicat d'Électricité des Côtes d'Armor dont le coût à la charge de la commune serait d'environ 28 750 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'engager le projet d'effacement des réseaux prévu rue Derriennic, présenté par le Syndicat d'Electricité, dans l'attente d'un devis plus détaillé, pour un montant estimatif de :

Basse tension	Eclairage public	Téléphone
45 000,00 €	14 500,00 €	9 250,00 €

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.**

**ABSENTS : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : BESCO V**

**OBJET : Commission Intercommunale des Impôts Indirects**

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, selon l'article 1650 A du Code Général des Impôts, de la nécessité de prévoir la mise en place d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs au niveau des EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (ce qui est le cas de la CCCT).

Cette commission se substitue aux commissions communales en ce qui concerne les locaux communautaires, les biens divers et les établissements industriels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, nomme les titulaires et suppléants suivants :

2 titulaires : Monsieur NICOL PY – Monsieur NEVEUX D.

3 suppléants : Monsieur LE ROY A – Monsieur FALLEZAN T – Monsieur BROCHEN A

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS** : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.

**ABSENTS** : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BESCO V

**OBJET** : Travaux d'extension de l'éclairage public à Kerjagu – Pontigou et aux abords de la salle polyvalente

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, en raison d'une forte urbanisation ces dix dernières années sur le secteur de Pontigou – Kerjagu ainsi qu'aux abords de la salle polyvalente et en vue de la future réfection de ces portions de voirie, de l'intérêt de réaliser dès à présent, les travaux d'extension du réseau d'éclairage public dans ces secteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le projet d'extension de l'éclairage public à Kerjagu – Pontigou et aux abords de la salle polyvalente, présenté par le Syndicat d'Électricité des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif de 34 700 €TTC, coût des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre et aux conditions définies dans la convention « travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Électricité des Côtes d'Armor, ce dernier bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50 %, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement, soit à ce jour 17 350 €

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.**

**ABSENTS : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : BESCO V**

**OBJET : Conventions « Projet Urbain Partenarial » - Mr LE COZ Nicolas / Melle GOASDOUE Karine et Mr QUIVORON Yoann / Melle HEUVENERS Mélissandre**

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'un Permis de Construire nécessitant l'extension du réseau basse tension, après étude du Syndicat d'Electrification, pour la desserte en électricité d'un terrain situé au lieu dit kerjavat (parcelle C 953 appartenant à Mr QUIVORON Yoann – Melle HEUVENERS Melissandre).

Une première étude du Syndicat d'électrification concernant le terrain voisin (parcelle ZM 58) à fait l'objet d'une convention de projet urbain partenarial en date du 16 mars 2011 entre la commune et Mr LE COZ – Melle GOASDOUE, précisant le coût des travaux d'extension du réseau basse tension à la charge de Mr LE COZ – Melle GOASDOUE.

La participation communale pour ces travaux, repercuté à Mr LE COZ – Melle GOASDOUE s'élève à 2 562,50 €

(837 €« forfait » + 24.65 €/ ml X 70 m « réseau à construire »).

Sachant que Mr QUIVORON et Melle HEUVENERS vont bénéficier de ces travaux pour se raccorder au réseau électrique, Il est proposé de décomposer cette participation entre les deux terrains concernés, soit 1 281,25 €pour Mr LE COZ – Melle GOASDOUE et 1 281,25 €pour Mr QUIVORON Yoann – Melle HEUVENERS Melissandre

La mise en place de deux conventions de « projet urbain partenarial » proposées aux futurs propriétaires, Mr LE COZ Nicolas - Melle GOASDOUE Karine, domiciliés 4 Hent Park ar Groaz à CAVAN et Mr QUIVORON Yoann – Melle HEUVENERS Melissandre domiciliés 11 lot Kergroas à CAVAN, permet à la commune de répercuter le coût des travaux auprès de Mr LE COZ - Melle GOASDOUE et de Mr QUIVORON Yoann – Melle HEUVENERS Melissandre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer ces deux conventions permettant de répercuter le coût de ces travaux auprès de Mr LE COZ - Melle GOASDOUE et de Mr QUIVORON Yoann – Melle HEUVENERS Melissandre.

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.**

**ABSENTS : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : BESCO V**

**OBJET : PLH Centre Trégor**

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, lors du précédent Conseil, la présentation du projet de PLH élaboré au niveau communautaire par le Cabinet Annezan, dans lequel il était précisé le programme des actions envisagées et tout particulièrement la réalisation d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Désormais, ce dossier doit être soumis à la DDTM puis au Comité Régional de l'Habitat avec l'accord de l'ensemble des communes du territoire communautaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, la Communauté de Communes du Centre Trégor à poursuivre la mise en oeuvre de ce dossier.

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.**

**ABSENTS : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : BESCO V**

**OBJET : Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Centre Trégor**

Monsieur Maurice OFFRET, Président de la Communauté de Communes du Centre Trégor (CCCT), présente à l'assemblée le rapport d'activités établi par la CCCT pour l'année 2010.

Ce rapport rappelle la constitution des instances de la Communauté, les compétences de celles ci et les principales réalisations et opérations de l'année 2010.

Monsieur OFFRET précise que l'ensemble de ces documents est consultable en mairie ou au siège de la CCCT.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.**

**ABSENTS : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : BESCO V**

**OBJET : Revalorisation de la redevance sur réseau de télécommunications à haut débit**

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de délibérer sur la revalorisation de la redevance 2011 du réseau de télécommunications à haut débit.

La délibération du 2 juin 2010 a fixé le coût de cette redevance à 173 € pour l'année 2010.

La redevance pour l'année 2011 est donc la suivante :

$$\frac{173 \text{ €} \times \text{moyenne des 4 derniers indices "ICC" (soit 1531)}}{\text{Indice ICC de base (soit 1508 en janvier 2010)}} = 175,63 \text{ soit } 176 \text{ €}$$

La revalorisation de cette redevance s'effectuera au 1er janvier de chaque année en appliquant la « moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ».

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.**

**ABSENTS : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : BESCO V**

**OBJET : Restauration de quatre statues de la Vallée du Ru**

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, l'urgence d'intervenir pour la restauration de 4 statues dans la vallée du Ru ; "la goutte", "l'arbre à O", "l'Ernée", "l'Impression soleil".

Les travaux concernent le nettoyage par hydrogommage et la protection du bois de ces quatre statues.

La société "Trégor Rénovation Protection Patrimoine" intervenue en 2008, qui avait donné entière satisfaction à l'époque, propose un devis pour ces travaux à hauteur de 3 809,55 €TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer ce devis pour commencer le plus rapidement ces travaux de restauration.

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS** : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.

**ABSENTS** : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BESCO V

**OBJET** : Demande de subvention pour la restructuration de l'école – Contrat Pays

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre de la restructuration de l'école, de la nécessité de solliciter dès à présent, le concours financier du Conseil Régional au niveau du Contrat Région – Pays du Trégor Goelo 2006 – 2012, au titre de l'enveloppe 2.

Monsieur Le 1er adjoint au Maire rappelle ci dessous les travaux envisagés au niveau de l'école publique :

- Réfection de la toiture des 2 préaux :	17 000 €HT
- Construction de nouveaux WC (intérieurs et extérieurs) :	40 300 €HT
- Aménagement de points d'eau à la cantine scolaire :	2 800 €HT
- Aménagement d'une salle de réunion pour les intituteurs	4 000 €HT
- Acquisition d'un mouveau mode de gestion du chauffage dans les classes maternelles	7 200 €HT
- Réfection d'une partie de la cour de l'école	9 000 €HT
- Réfection du parking de l'école	4 500 €HT
- Changement du lave vaisselle de la cantine scolaire (adapté pour 200 enfants)	6 000 €HT
- Acquisition de deux chauffe plats (2832 €x 2)	5 600 €HT
- Acquisition d'une sauteuse gaz	6 300 €HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces travaux et acquisitions à hauteur de 102 700 €et sollicite le concours financier du Conseil Régional via le Contrat Région – Pays du Trégor Goelo 2006 – 2012.

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 6 septembre 2011**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil onze, le six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.*

**MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS** : OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, LE HUEROU S, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, V ROUDIL, FALEZAN T, LE CARVENNEC S.

**ABSENTS** : NICOL PY (pouvoir à OFFRET M), CORNIC J (pouvoir à BROCHEN A), LURON P, LOZAHIC A, excusés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BESCO V

**OBJET** : Surcoût concernant la réfection de la VC 200 rue Jean Jaurès

Monsieur Le 1er Adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le choix de réaliser des travaux de voirie, par délibération du 22 avril 2011, au niveau de la VC n° 200 rue Jean Jaurès, pour un montant de 29 885,36 €TTC.

Durant ce chantier de réfection, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires (réalisation d'une patte d'oie), entraînant un surcoût de 830,22 €TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de régler ce surcout de 830,22 € TTC et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL